

Date de réunion (horaires) :	26/03/2026 (10h-13h)
Participant(e) GTV BFC :	Delphine BOURSIN
Organisateur :	GDS 71
Lieu de réunion :	Mâcon
Cadre de la réunion :	Conseil d'administration du GDS 71
Ordre du jour :	<ul style="list-style-type: none"> - Point DNC : modalités de vaccination 2026 - Point clavelée et PPR - Mutualisation des analyses et coûts de prophylaxie - Concours - Vote : maintien appel de cotisation FNB de la FDSEA et modification des statuts
Compte-rendu :	
<p><u>1- Point DNC</u></p> <p>Reconduction de la vaccination en 2026 dans les zones vaccinales.</p> <p>Le GDS va envoyer un courrier avec l'appui des syndicats à destination du préfet au moins et peut être la DGAL pour alerter sur la dévalorisation actuelle des broutards vaccinés et la question d'harmoniser le suivi des déplacements des bovins au-delà de 25 km du siège d'exploitation (comme c'est déjà le cas dans le Jura et le Doubs) => à voir avec logiciens d'élevage si la déclaration peut être faite directement en ligne et charge de travail supplémentaire pour EDE.</p> <p>Demande également aux DDPP de noter sur le laisser passer sanitaire le taux de vaccination dans le cheptel d'origine (75% ok pour sortir de zone mais il faut 80% pour l'export) => demande du marché.</p> <p>Les relances de vaccination n'auront lieu qu'à l'automne.</p> <p>Aides pour la DNC : prise en charge de la cotisation GDS et participation forfaitaire de 30€ par LPS (15 par le département et 15 par le GDS)</p>	
<p><u>2- Clavelée et PPR</u></p> <p>Progression des 2 patho dans l'est de l'Europe.</p> <p>Clavelée : nombreux foyers en Grèce et Bulgarie. PPR : dernier foyer déclaré en Croatie le 13/01/26.</p>	
<p><u>3- Mutualisation des analyses et coûts de prophylaxie</u></p> <p>Maintien de la mutualisation à 8% pour les analyses et les coûts vétérinaires pour les élevages non allégés.</p>	
<p><u>4- Concours</u></p> <p>PS MHE (valable 30 jours) ou animal valablement vacciné. Les analyses sont réalisées en mélange inter-cheptel et les éleveurs adhérents bénéficient d'un tarif préférentiel de 5€ par bovin.</p> <p>DNC : même règles qu'à l'introduction</p>	

Prise de sang IBR valable 60 jours.

5- Maintien de l'appel de cotisation FNB de la FDSEA : Oui

6-Modification des statuts

Intégration de tous les syndicats au CA

Points Divers

Formation petits rum le 03/04/2026

Formation boiterie le 10/04/2026 (pour la Mortellaro : kit Biosellal en discussion avec Agrivalys)

Formation santé bovin et production fourragère le 23/04/2026

AG le 20/11/2026